

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKY LIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/022253

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/022253**
n° de gestion : **1989B01097**
n° SIREN : **349 900 480 RCS Lyon**

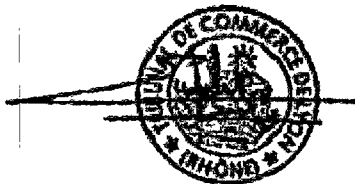
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EKYLIS AUDIT - Société par actions simplifiée
11 rue Guilloud 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5277926

22253



SAS EKY LIS AUDIT

11 Rue Guilloud

69003 LYON

EXERCICE CLOS LE: 31/08/2018

SIRET : 34990048000048

APE : 6920Z

**Pour copie
certifiée conforme**

EKY LIS

Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03

Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70

e.mail : ekylis-site@ekylis.com site : www.ekylis.com

SAS EKYLLIS AUDIT

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 085,25	3 085,25		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	4 756,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	59 496,97	3 085,25	56 411,72	56 411,72
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	257 498,31	5 476,00	252 022,31	203 060,48
Fournisseurs débiteurs				85,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62 217,37		62 217,37	57 294,77
Autres créances	41 305,38		41 305,38	291 127,13
Divers				
Disponibilités	326 527,15		326 527,15	124 034,92
Charges constatées d'avance	7 462,00		7 462,00	9 617,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	695 010,21	5 476,00	689 534,21	685 219,30
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	754 507,18	8 561,25	745 945,93	741 631,02

SAS EKYLLIS AUDIT

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	7 000,00	5 228,00
Autres réserves	22 460,94	18 258,00
Résultat de l'exercice	39 573,33	34 674,94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	169 484,27	158 610,94
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	19 716,00	17 283,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 716,00	17 283,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	8 854,65	5 163,65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 695,35	314 661,81
Personnel	66 044,00	67 809,00
Organismes sociaux	61 918,36	66 306,60
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 693,90	76 487,02
Autres dettes fiscales et sociales	1 509,00	1 797,00
Dettes fiscales et sociales	195 165,26	212 399,62
Autres dettes	1 430,40	27 012,00
Produits constatés d'avance	11 600,00	6 500,00
TOTAL DETTES	556 745,66	565 737,08
TOTAL PASSIF	745 945,93	741 631,02

SAS EKYLLIS AUDIT

	31/08/18	31/08/17
PRODUITS		
Production vendue	945 231,24	873 116,95
Autres produits	6 166,00	2 944,78
Total	951 397,24	876 061,73
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	399 724,73	339 808,42
Total	399 724,73	339 808,42
MARGE SUR M/SES & MAT	551 672,51	536 253,31
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	6 335,91	6 631,36
Salaires et Traitements	352 819,94	361 216,15
Charges sociales	138 808,33	145 555,11
Amortissements et provisions	6 329,00	8 111,00
Total	504 293,18	521 513,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 379,33	14 739,69
Résultat financier		
RESULTAT COURANT	47 379,33	14 739,69
Produits exceptionnels		28 100,00
Charges exceptionnelles		350,75
Résultat exceptionnel		27 749,25
Impôts sur les bénéfices	7 806,00	7 814,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 573,33	34 674,94

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 745 946 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 573 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 234 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 085			3 085
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 757			4 757
Immobilisations financières	4 757			4 757
ACTIF IMMOBILISE	59 497			59 497

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 085			3 085
ACTIF IMMOBILISE	3 085			3 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 373 240 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	257 498	257 498	
Autres	103 523	103 523	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 462	7 462	
Total	373 240	368 483	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	28 680
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	2 508
Total	31 188

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	4 391	3 896	2 811	5 476
Total	4 391	3 896	2 811	5 476
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		3 896	2 811	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	17 283	2 433			19 716
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	17 283	2 433			19 716
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 433			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 556 746 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 695	339 695		
Dettes fiscales et sociales	195 165	195 165		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 285	10 285		
Produits constatés d'avance	11 600	11 600		
Total	556 746	556 746		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	189			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 189 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	329 280
LOCATIONS LOCAUX (FNP)	5 707
HONORAIRES (FNP)	4 211
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	23 987
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	42 057
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 034
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	19 346
TAXE FORMATION CAP	1 309
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	1 619
C.E.T. CAP	1 509
CLIENTS – AVOIRS À ÉTABLIR	1 430
Total	441 489

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE CCA	1 883		
COTISATIONS CCA	5 579		
Total	7 462		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	11 600		
Total	11 600		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	938 510		938 510
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	6 721		6 721
TOTAL	945 231		945 231

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 375 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKY LIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKY LIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 716 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 19 716 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation,

EKYLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450,00 €
Siège social : 11, Rue Guilloud – 69003 LYON
349 900 480 R.C.S. LYON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18 FEVRIER 2019

EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2018

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 39 573,33 €, de la manière suivante :

A la réserve légale	2 000,00 €
A titre de dividendes aux associés :	34 440,00 €
Le solde en intégralité au compte « autres réserves », soit :	3 133,33 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 135 044,27 €.

L'Assemblée Générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, décide de rappeler que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice clos le 31 août 2017 : 28 700,00 €, soit 10,00 € par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 170,00 €

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 28 530,00 €

Exercice clos le 31 août 2016 : NEANT

Exercice clos le 31 août 2015 : NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés

Certifié conforme
La Présidente



SAS EKY LIS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 100 450 Euros

**11 Rue Guilloud
69442 LYON Cedex 03**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2018

A l'assemblée générale de la société EKY LIS AUDIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EKY LIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le rattachement des produits de l'exercice
- La prise en compte du risque client

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Lyon, le 1^{er} février 2019

Le Commissaire aux Comptes

Véronique RACCAH

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS

SAS EKYLIS AUDIT

	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 085,25	3 085,25		
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	4 756,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	59 496,97	3 085,25	56 411,72	56 411,72
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	257 498,31	5 476,00	252 022,31	203 060,48
Fournisseurs débiteurs				85,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62 217,37		62 217,37	57 294,77
Autres créances	41 305,38		41 305,38	291 127,13
<i>Divers</i>				
Disponibilités	326 527,15		326 527,15	124 034,92
Charges constatées d'avance	7 462,00		7 462,00	9 617,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	695 010,21	5 476,00	689 534,21	685 219,30
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	754 507,18	8 561,25	745 945,93	741 631,02

SAS EKYLIS AUDIT

	31/03/2013	31/03/2017
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	7 000,00	5 228,00
Autres réserves	22 460,94	18 258,00
Résultat de l'exercice	39 573,33	34 674,94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	169 484,27	158 610,94
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	19 716,00	17 283,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 716,00	17 283,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	8 854,65	5 163,65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 695,35	314 661,81
Personnel	66 044,00	67 809,00
Organismes sociaux	61 918,36	66 306,60
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 693,90	76 487,02
Autres dettes fiscales et sociales	1 509,00	1 797,00
Dettes fiscales et sociales	195 165,26	212 399,62
Autres dettes	1 430,40	27 012,00
Produits constatés d'avance	11 600,00	6 500,00
TOTAL DETTES	556 745,66	565 737,08
TOTAL PASSIF	745 945,93	741 631,02

SAS EKYLIS AUDIT

	2015/16	2014/15
PRODUITS		
Production vendue	945 231,24	873 116,95
Autres produits	6 166,00	2 944,78
Total	951 397,24	876 061,73
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	399 724,73	339 808,42
Total	399 724,73	339 808,42
MARGE SUR M/SES & MAT	551 672,51	536 253,31
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	6 335,91	6 631,36
Salaires et Traitements	352 819,94	361 216,15
Charges sociales	138 808,33	145 555,11
Amortissements et provisions	6 329,00	8 111,00
Total	504 293,18	521 513,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 379,33	14 739,69
Résultat financier		
RESULTAT COURANT	47 379,33	14 739,69
Produits exceptionnels		28 100,00
Charges exceptionnelles		350,75
Résultat exceptionnel		27 749,25
Impôts sur les bénéfices	7 806,00	7 814,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 573,33	34 674,94

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKY LIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 745 946 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 39 573 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 234 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Saldo au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 085			3 085
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 757			4 757
Immobilisations financières	4 757			4 757
ACTIF IMMOBILISE	59 497			59 497

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Crédit de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Crédit de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 085			3 085
ACTIF IMMOBILISE	3 085			3 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 373 240 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	257 498	257 498	
Autres	103 523	103 523	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 462	7 462	
Total	373 240	368 483	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	28 680
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	2 508
Total	31 188

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciation fondamentale de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciation solde fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	4 391	3 896	2 811	5 476
Total	4 391	3 896	2 811	5 476
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		3 896	2 811	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations et reprises	Reprises au titre de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions au début de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	17 283	2 433			19 716
Total	17 283	2 433			19 716
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 433			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 556 746 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Dettes à plus de 2 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 695	339 695		
Dettes fiscales et sociales	195 165	195 165		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 285	10 285		
Produits constatés d'avance	11 600	11 600		
Total	556 746	556 746		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	189			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 189 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

SOUS TRAITANCE (FNP)	329 280
LOCATIONS LOCAUX (FNP)	5 707
HONORAIRES (FNP)	4 211
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	23 987
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	42 057
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 034
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	19 346
TAXE FORMATION CAP	1 309
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	1 619
C.E.T. CAP	1 509
CLIENTS – AVOIRS À ÉTABLIR	1 430
Total	441 489

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE CCA	1 883		
COTISATIONS CCA	5 579		
Total	7 462		

Produits constatés d'avance

	Produits des opérations	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	11 600		
Total	11 600		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	2018	2017	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	938 510		938 510
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	6 721		6 721
TOTAL	945 231		945 231

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 375 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKYLLIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKYLLIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 716 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 19 716 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

SAS EKYLLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450 Euros
Siège social : 11, rue GUILLOUD
69442 LYON cedex 03

349 900 480 RCS LYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**
Exercice clos le 31 Août 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

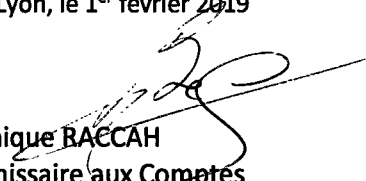
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Lyon, le 1^{er} février 2019


Véronique RACCAH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon